





Liberté Égalité Fraternité

DOTATION
DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT
LOCAL
(DSIL)

DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX
(DETR)

Analyses thématiques de l'utilisation de la DSIL et de la DETR en 2022

Sommaire

- 03 Fiche n° 1 Les priorités environnementales
- 11 Fiche n°2 Le financement des dispositifs de contractualisation

Fiche n°1 Les priorités environnementales

Une part importante des projets soutenus au titre de la DETR et de la DSIL concourt à la transition écologique. Les opérations d'investissement portées par les collectivités peuvent ainsi porter sur l'amélioration des mobilités, la rénovation thermique et la construction de bâtiments énergétiquement performants ou encore la rénovation de l'éclairage public.

S'il existe, au titre de la DETR et de la DSIL, des priorités spécifiques liées au soutien des opérations liées à l'environnement («environnement, transition énergétique et écologie » pour la DETR et «rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables » pour la DSIL), certaines opérations concourant à la transition écologique peuvent également être rattachées à d'autres priorités lorsque la dimension environnementale accompagne une thématique dominante, telle que l'éducation, la sécurisation d'équipement publics ou encore le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité. Il peut ainsi s'agir, par exemple, de projets de rénovation thermique de bâtiments scolaires ou de créations de pistes cyclables, rattachés aux thématiques scolaires et de mobilité.

En conséquence, cette fiche analyse, de manière transversale, la contribution de la DETR et de la DSIL au financement de projets participant à la transition écologique.

I. En 2022, la DETR et la DSIL ont soutenu 8 206 projets contribuant à la transition écologique portés par des collectivités, soit 628 M€ de subventions

En 2022, le soutien financier à la transition écologique s'élève à 627,8 M€ pour 8 206 projets des collectivités¹. Ce soutien permettra à terme la réalisation d'investissements à hauteur de 2,5 Md€. La dimension environnementale dans la réalisation des projets concerne plus de 28% de l'enveloppe totale consommée en 2022 au titre de la DETR et plus de 41% au titre de la DSIL. Ces projets constituent, en outre, près de 47% des projets subventionnés au titre de la DSIL et 26% des projets pour la DETR.

Dans le détail, la DETR a soutenu 5 766 projets en lien direct avec les priorités environnementales à hauteur de 286 M€ d'AE représentant un montant total HT de 1099 M€. L'effet levier constaté est donc de 3,8, ce qui signifie que pour 1€ de subvention octroyé par l'Etat, les collectivités ont investi 3,8 €. En comparaison, 4 723 projets ont été soutenus, en 2021, à hauteur de 227 M€ ont été attribués à 1 814 projets relevant de la catégorie « rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables ».

catégories différentes, une double catégorisation a pu être renseignée par les services déconcentrés. Audelà de ces catégories, certaines autres opérations peuvent cependant avoir un lien direct avec les priorités environnementales tout en relevant d'autres catégories de recensement.

¹ Les projets directement reliés aux catégories « environnement, transition énergétique et écologie » pour la DETR et « rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables » pour la DSIL représentent au total 440 021 226 € et 6 273 projets, soit 198 985 778 € et 1 870 projets supplémentaires par rapport à 2021. Afin de prendre en compte les projets relevant de plusieurs catégories différentes, une double catégorisation a pu être renseignée par les services déconcentrés. Au-

Priorités environnementales	Coût total des projets financés (HT)	Montant de subvention attribuée (AE 2022)	Nb de projets financés	Coût moyen HT des projets financés	Montant moyen de subvention allouée	Effet de levier	Taux de subvention
DETR	1 099 773 950 €	286 076 860 €	5766	190 734 €	49 614 €	3,84	26,01%
Total DETR	3 844 307 156 €	1 009 540 278 €	22187	173 268 €	45 501 €	3,81	26,26%
DSIL	1 465 760 455 €	1 009 540 278 €	2440	600 721 €	140 055 €	4,29	23,31%
Total DSIL	3 860 642 855 €	828 545 282 €	5198	742 717 €	159 397 €	4,66	21,46%

II. Une mobilisation importante de la DSIL et de la DETR pour la transition écologique sur l'ensemble du territoire

La plupart des régions ont consacré plus de 30% de leur enveloppe DSIL à des projets concourant à la transition écologique, en particulier en Bourgogne Franche Comté (54%), en Ile-de-France (51,46%) et en Bretagne (49,16%). Les régions Auvergne-Rhône-Alpes (364 projets), Nouvelle-Aquitaine (287 projets) et Ile-de-France (270 projets) ont, par ailleurs, financé le plus grand nombre de projets favorables à la transition écologique.

(% de l'enveloppe régionale de DSIL) Lille Rouen Paris Strasbourg Rennes Orléans Dijon Nantes Lyon Dzaoudzi Basse-Terre Saint-Denis ordeaux Toulouse Marseille 42,68 6.31 23,00 35,13 49,16 53,99

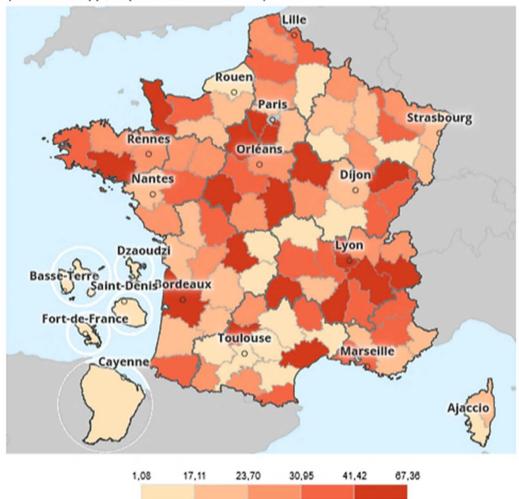
Part des AE consacrées au financement des projets concourant à la transition écologique

Code Région	Région	Nb de projets engagés	Montant total des projets financés (HT)	Subvention DSIL attribuées (AE 2021)	Part des AE 2020 consacrée à la transition écologique
01	GUADELOUPE	10	6 532 062,53 €	1 881 094,69 €	43,36%
02	MARTINIQUE	4	368 169,37 €	333 912,47 €	6,91%
03	GUYANE	4	4 374 950,00 €	982 894,60 €	19,99%
04	LA REUNION	4	785 543,97 €	628 435,18 €	6,57%
06	MAYOTTE	1	336 486,00 €	300 604,80 €	6,31%
11	ILE-DE-FRANCE	270	180 670 031,53 €	57 693 176,00 €	51,46%
24	CENTRE-VAL DE LOIRE	77	30 020 506,27 €	7 639 545,22 €	23,00%
27	BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	196	80 643 966,08 €	19 988 572,28 €	53,99%
28	NORMANDIE	56	59 596 295,82 €	15 977 010,70 €	34,91%
32	HAUTS-DE-FRANCE	166	78 637 511,60 €	21 839 028,62 €	29,08%
44	GRAND EST	215	143 785 359,10 €	31 952 035,37 €	41,98%
52	PAYS DE LA LOIRE	137	83 325 589,68 €	18 903 070,58 €	35,13%
53	BRETAGNE	261	147 314 384,01 €	25 744 473,77 €	49,16%
75	NOUVELLE-AQUITAINE	287	138 419 259,17 €	29 309 812,85 €	38,87%
76	OCCITANIE	242	158 518 852,01 €	33 277 379,00 €	42,68%
84	AUVERGNE-RHONE-ALPES	364	237 321 510,59 €	47 963 244,16 €	48,35%
93	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	132	112 410 897,61 €	26 007 204,22 €	45,42%
94	CORSE	14	2 699 080,00 €	1 312 179,23 €	27,55%

Hormis la Guadeloupe, les départements d'outre-mer ont privilégié l'utilisation de leur enveloppe pour subventionner un plus faible nombre de projets liés en majorité à la mise aux normes et à la sécurisation d'équipements publics, mais sans lien direct avec la transition écologique. C'est notamment le cas de Mayotte, qui a pour sa part fait le choix de subventionner 10 projets, également liés pour la plupart à la mise aux normes et à la sécurisation des bâtiments publics, pour un montant moyen de subvention 3 fois supérieur à la moyenne (476 766 €).

Cela ne signifie pas pour autant que les priorités environnementales ne sont pas soutenues dans les territoires d'outre-mer, puisque s'agissant de la DETR, l'ensemble des départements a participé au financement de projets de nature environnementale, pour des projets aussi structurants.

Part des AE consacrées au financement des projets concourant à la transition écologique (% de l'enveloppe départementale de DETR)



Dans 45 départements, plus de 30% de l'enveloppe ont été affectés à des projets favorables à l'environnement. Les départements du Morbihan et de l'Yonne se distinguent pour avoir consacré une part particulièrement importante de leurs crédits (plus de 60%) aux projets de nature environnementale (ex : l'installation d'une chaufferie biomasse mutualisée pour l'école et la salle des sports à Réguiny dans le Morbihan subventionnée à hauteur de 37 228 €).

III. Le soutien particulier apporté aux priorités spécifiques relatives à la transition écologique se traduit par une grande diversité de projets

L'instruction interministérielle commune à la DETR et à la DSIL pour l'exercice 2022 a orienté les préfets vers le soutien à des opérations concourant à la transition écologique, sans préjudice des conditions d'attribution propres à chaque dotation, et notamment du choix des catégories d'opérations prioritaires par la commission d'élus locaux et de parlementaires pour la DETR conformément à l'article L. 2334-37 du CGCT.

Pour la DETR

Les préfets ont sélectionné 4 459 projets soutenus par la DETR relevant de la catégorie « environnement, transition énergétique et écologie », soit au total plus de 202 M€ de subventions attribuées, ce qui représente plus de 20 % de l'enveloppe nationale.

Après la catégories « Construction, habitat, urbanisme et transport », cette catégorie constitue la deuxième thématique la plus financée au titre de la DETR en 2022, aussi bien en nombre de projets qu'en montant attribué, et marque une forte augmentation par rapport à 2021 (+46 M€ et +935 projets).

Elle recouvre, à titre d'exemple, 1 311 projets de rénovation des bâtiments publics (mairie, gymnase, bibliothèque, école etc...), 600 projets de modernisation de l'éclairage public ou encore 370 projets liés aux transports et à la mobilité douce (création de pistes cyclables; aménagement de cheminements piétons; acquisition de véhicules électriques).

Quelques projets ont reçu des subventions particulièrement élevées :

- 900 000 € pour le remplacement des éclairages bulles par le syndicat d'équipement des communes des Landes ;
- 746 737 € pour l'acquisition de 4 bus hybrides par la communauté d'agglomération Le Cotentin dans la Manche;
- 576 228 € pour la réhabilitation de la station d'épuration à Poligny dans le Jura.

Si la majorité des projets contribuant à l'environnement s'inscrit dans cette priorité légale dédiée à l'environnement (77%), certaines relèvent d'autres priorités de la DETR, telles que la priorité « Construction, habitat, urbanisme et transport » (23%) ou la priorité « Santé sanitaire et social » (4,7%). On peut citer, à titre d'exemple, le projet de renouvellement de canalisation d'eau potable sur plusieurs communes de Côted'Or, subventionné à hauteur de 200 000 €, ou encore les travaux d'aménagement des trottoirs de la commune de Baume les Dames, dans le Doubs, pour le développement des mobilités douces, subventionnés à hauteur de 37 800 €.

Priorités DETR	Coût total des projets financés (HT)	DETR attribuée (AE 2022)	Nb de projets financés	Coût moyen HT des projets	Subvention DETR moyenne attribuée	Effet de levier
1 - Santé, sanitaire et social	104 554 731 €	21 224 464 €	269	388 679 €	78 901 €	4,9
2 - Economie et emploi	45 095 575 €	11 370 534 €	139	324 429 €	81 802 €	4,0
3 - Environnement, transition énergétique et écologie	744 018 342 €	202 598 518 €	4459	166 858 €	45 436 €	3,7
4 - Education	184 539 148 €	43 654 958 €	581	317 623 €	75 138 €	4,2
5 - Action publique	51 143 856 €	13 410 075 €	259	197 467 €	51 776 €	3,8
6 - Sécurité	33 092 620 €	8 677 946 €	212	156 097 €	40 934 €	3,8
7 - Construction, habitat, urbanisme et transport	282 548 623 €	70 370 813 €	1331	212 283 €	52 871 €	4,0
Total	104 554 731 €	21 224 464 €	269	388 679 €	78 901 €	4,9

Pour la DSIL

La priorité légale « rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables » concentre la majorité des projets subventionnés au titre de cette dotation et liés à la transition écologique (61,87%). Cela représente 1 814 projets soutenus par la DSIL, soit au total plus de 237 M€ de subvention attribuées, ce qui représente plus de 28 % de l'enveloppe nationale. Elle constitue ainsi la thématique la plus subventionnée au titre de la DSIL, aussi bien en nombre de projets qu'en montants attribué.

Les projets relatifs à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables

Les opérations relatives à la transition énergétique sont très diverses, cette notion pouvant recouvrir un large spectre de projets. On y retrouve, par exemple, plus de 60 projets liés à la mobilité, dont 15 concernant l'achat de véhicules électriques (Métropole Rouen Normandie ; CC du Pays de Mortagne ; Roannais agglomération ...) mais également près de 184 opérations de modernisation de l'éclairage public, réalisées dans de nombreuses communes du territoire. Ainsi :

- La commune d'Epinal (88) a perçu une subvention de 121 867 € pour son projet de modernisation de l'éclairage public ;
- La communauté de communes du Pays d'Issoudun (36) a entrepris des travaux de rénovation énergétique du parc d'éclairage public sur son territoire pour un coût global de 782 187 €, subventionnés à hauteur de 333 000 €.

En outre, de nombreux projets permettant le développement des énergies renouvelables ont été soutenus dans cette catégorie. On peut citer la création d'un réseau de chaleur à énergie renouvelable pour le futur pôle scolaire de Plouegat Guerrand (29), subventionné à hauteur de 55 523 € pour un coût total de 277 616 €, ou encore le projet de création d'un centre universitaire pour le développement de la filière « économie bleue », porté par la communauté d'agglomération de Sète Agglopole, subventionné à hauteur de 1 M€ pour un coût total de 5,5 M€.

Les projets relatifs à la rénovation thermique des bâtiments

De nombreux projets liés à cette thématique ont été subventionnés au titre de la DSIL, permettant de remplir un double objectif : la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments sur l'environnement et la réalisation d'économies d'énergie.

Dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments, la DSIL a permis à la fois de financer des opérations structurantes (Travaux de modernisation des centres thermiques, des systèmes de ventilation et recours aux énergies renouvelables dans les équipements publics de proximité de Paris (75), projet d'un coût total de 4,8 M€ € et subventionné à hauteur de 2,4 M€) que des projets de plus petite envergure (à l'instar de la rénovation thermique de la mairie de Pré-Saint-Martin (28), subventionné à hauteur de 5 237 € pour un coût global de 35 047 €). Enfin, les travaux entrepris afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments peuvent être coûteux : 67 projets d'un coût total de plus d'un million d'euros ont ainsi bénéficié d'un financement au titre de la DSIL.

Fiche n°2 Le financement des dispositifs de contractualisation

1. Près de 61% de l'enveloppe de DSIL et 46% de l'enveloppe DETR ont été mobilisés pour financer les opérations inscrites dans le cadre des contrats Etat-collectivités

La DETR et la DSIL constituent de véritables leviers de financement permettant le soutien de projets d'investissements locaux d'aménagement concertés, dans le cadre des dispositifs contractuels précités. La contractualisation est, en outre, davantage prise en compte dans l'utilisation de ces deux dotations puisque, depuis 2018, si la subvention DSIL ou DETR s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre le représentant de l'Etat et une collectivité éligible, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention.

La gestion déconcentrée de la DSIL et de la DETR permet aux préfets de s'adapter aux spécificités locales et d'affecter leurs crédits en fonction des besoins des territoires. Dans un contexte de large déploiement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), certains départements ont privilégié la redynamisation des villes petites et moyennes dans le cadre des programmes Action cœur de ville (ACV) et Petites villes de demain (PVD).

En 2022, ce sont au total plus de 968 M€ qui ont été mobilisés au titre de la DSIL et de la DETR pour financer 9 491 projets dans le cadre de contrats Etat-collectivités, dont près de 885 M€ dans le cadre de contrats de relance et de transition écologique, pour 8 921 projets.

• Le soutien de la DETR aux contrats Etat-collectivités

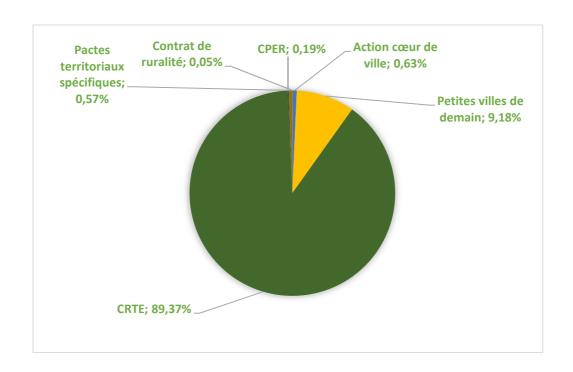
S'agissant de la DETR, plus de 464 M€ ont été mobilisés au soutien de projets figurant dans des contrats sur les 1 009 M€ d'AE consommés. Au sein de ce montant, 440 M€ ont été attribués aux projets inscrits dans des CRTE. Au total, les subventions au titre de la DETR ont bénéficié à 6 551 projets inscrits dans des contrats (sur 22 187 au total, soit 30 % des projets).

Ces projets représentent un total d'investissement de près de 1 826 M€. Le taux moyen de subvention s'élève donc à 25,45 % et se traduit par un effet-levier de 3,9 (pour un euro de DETR, 3,90 euros ont été investis au total).

Le montant moyen de ces projets est de 278 844 €, pour une subvention moyenne de 70 964 €. Ces caractéristiques sont supérieures à la moyenne puisque la subvention moyenne sur la totalité de l'enveloppe 2022 s'élevait à 45 501 € et le coût moyen d'un projet à 173 268 €. Le taux de subvention moyen est proche de celui de l'enveloppe totale, situé à 26 %.

La DETR a permis en 2022 de financer des projets relevant de l'ensemble des politiques contractuelles Etat-collectivités, avec une large part, en montant comme en nombre de projets, dédiée aux CRTE, en cohérence avec la vocation intégratrice de ces contrats.

Part de la DETR consacrée à chaque type de contrat Etat-collectivités (en AE)



DETR - Nature du contrat	Coût total des projets financés (HT)	DETR attribuée (AE 2022)	Nb de projets financés	Coût moyen HT des projets	Subvention DETR moyenne attribuée	Tx moyen de subvention DETR	Part de la DETR consacrée au contrat (en AE)
Contrat de ruralité	882 570 €	251 769 €	3	294 190 €	83 923 €	28,53%	0,05%
Action cœur de ville	13 183 234 €	2 942 902 €	27	488 268 €	108 996 €	22,32%	0,63%
Petites villes de demain	152 706 533 €	42 696 443 €	479	318 803 €	89 137 €	27,96%	9,18%
CRTE	1 641 283 180 €	415 445 103 €	6017	272 774 €	69 045 €	25,31%	89,37%
CPER	3 332 921 €	877 949 €	3	1 110 974 €	292 650 €	26,34%	0,19%
Pactes territoriaux spécifiques	15 319 842 €	2 671 329 €	22	696 356 €	121 424 €	17,44%	0,57%
Total	1 826 708 280 €	464 885 495 €	6551	278 844 €	70 964 €	25,45%	100,00%

 Le soutien apporté par la DSIL aux projets inscrits dans des contrats Etatcollectivités

Avec près de deux tiers de l'enveloppe consacrés au financement de projets liés à un contrat, la DSIL reste l'instrument privilégié pour accompagner des opérations qui relèvent d'un contrat Etat-collectivités.

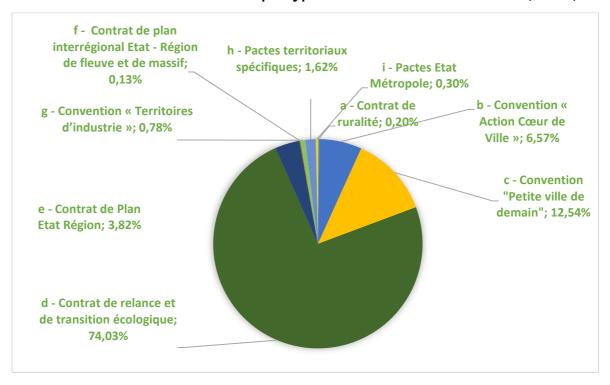
En 2022, un abondement exceptionnel de DSIL de 303 M€ issu des reliquats du FEDER antérieurs à 2014 a été décidé par le Gouvernement afin d'accompagner le démarrage des CRTE, portant l'enveloppe de cette dotation à 873 M€. Cet abondement était spécifiquement destiné à soutenir les projets inscrits dans ces contrats et en faveur des centralités.

Ainsi, sur les 828 M€ d'AE de **DSIL** engagées au 31 décembre 2022, plus de **503 M€ ont été mobilisés pour financer des projets s'inscrivant dans le cadre de contrats Etat-collectivités** (soit 60,7% de l'enveloppe). Au sein de ce montant, 443 M€ ont été attribués aux projets inscrits dans des CRTE. Au total, les subventions ont profité à **2 940 projets figurant dans des contrats pour la DSIL** (sur 5 198, soit 56,56 %).

Ces projets représentent un total d'investissement de près de 2 513 M€. Le taux moyen de subvention s'élève donc à 20,02 % et se traduit par un effet-levier de 4,99 (pour 1€ de DSIL, 4,99 € ont été investis au total).

Le montant moyen de ces projets s'élève à 854 929 €, pour une subvention moyenne de 171 €. De même que pour la DETR, le montant moyen de subvention de ces projets est légèrement supérieur au montant de subvention moyen de l'ensemble des projets soutenus au titre de la DSIL, celui-ci s'étant élevé en 2022 à 159 396 euros. Le taux de subvention est toutefois légèrement inférieur pour les projets soutenus s'inscrivant dans des dispositions de contractualisation que pour l'ensemble des projets (20,02% contre 21,46 % pour l'ensemble des projets). Les projets soutenus sont donc d'ampleur plus importante que la moyenne des projets soutenus par la dotation. Comme la DETR, la DSIL a permis en 2022 de financer des projets relevant de l'ensemble des politiques contractuelles Etat-collectivités, avec une large part, en montant comme en nombre de projets, dédiée aux CRTE, en cohérence avec la vocation intégratrice de ces contrats.

Part de la DSIL consacrée à chaque type de contrat Etat-collectivités (en AE)



DSIL - Nature du contrat	Coût total des projets financés (HT)	DSIL attribuée (AE 2022)	Nb de projets financés	Taux moyen de subvention DSIL	Part de la DSIL consacrée aux types contrats (en AE)
Contrat de ruralité	3 417 525 €	1 018 150 €	4	30%	0,20%
Convention Cœur de Ville	156 735 639 €	33 085 619 €	127	21%	6,57%
Convention Petites villes de demain	288 929 583 €	63 120 086 €	385	22%	12,54%
Contrat de Relance et de Transition Ecologique	1 853 320 032 €	372 534 490 €	2 335	20%	74,03%
Contrat de Plan Etat Région	123 145 061 €	19 239 588 €	28	16%	3,82%
Convention Territoires d'industrie	6 788 435 €	669 319 €	2	10%	0,13%
Pactes territoriaux spécifiques	24 801 465 €	3 906 967 €	24	16%	0,78%
Pactes Etat Métropole	48 170 500 €	8 169 154 €	33	17%	1,62%

En métropole, une part allant de 37,03% (Île-de-France) à 95,42% (Corse) des enveloppes régionales de DSIL a été octroyée par chaque préfecture à des projets inscrits dans des contrats Etat-collectivités. Quatre régions (Bourgogne Franche Comté, Pays de la Loire, Occitanie et Corse) ont consacré plus de 80% de leur enveloppe aux contrats, privilégiant parfois, en plus des CRTE, les contrats de plan Etat-Région (Pays-de-la-Loire) ou encore le programme Petites villes de demain (Occitanie).

Région	Montant des AE effectivement engagés en 2022	Nb de projets financés	Montant total des projets financés (HT)	Subvention DSIL attribuées (AE 2022)	Taux moyen de subvention DSIL	Part des AE 2022 consacrées aux contrats
GUADELOUPE	4 338 366 €	4	1 898 509,14 €	656 949,36 €	34,60%	15,14%
MARTINIQUE	4 829 044 €	-	-	-	-	0,00%
GUYANE	4 915 872 €	-	-	-	-	0,00%
LA REUNION	9 566 679 €	3	1 028 744,00 €	621 119,00 €	60,38%	6,49%
MAYOTTE	4 767 660 €	-	-	-	-	0,00%
ILE-DE-FRANCE	112 122 742 €	192	154 739 481,87 €	41 516 230,00 €	26,83%	37,03%
CENTRE-VAL DE LOIRE	33 211 904 €	131	108 995 565,54 €	17 379 763,60 €	15,95%	52,33%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	37 021 989 €	179	134 228 843,13 €	30 733 492,63 €	22,90%	83,01%
NORMANDIE	45 762 956 €	98	126 387 533,29 €	31 214 480,23 €	24,70%	68,21%
HAUTS-DE-FRANCE	75 108 438 €	123	133 754 996,11 €	28 324 813,52 €	21,18%	37,71%
GRAND EST	76 104 400 €	259	289 051 421,11 €	48 846 320,93 €	16,90%	64,18%
PAYS DE LA LOIRE	53 814 278 €	286	265 780 386,40 €	45 667 858,47 €	17,18%	84,86%
BRETAGNE	52 373 493 €	297	217 449 634,16 €	36 079 563,88 €	16,59%	68,89%
NOUVELLE-AQUITAINE	75 408 343 €	385	276 184 656,12 €	53 933 818,99 €	19,53%	71,52%
OCCITANIE	77 965 004 €	359	305 273 398,12 €	65 850 454,00 €	21,57%	84,46%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	99 209 661 €	495	328 715 650,01 €	70 270 867,93 €	21,38%	70,83%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	57 262 386 €	100	155 253 288,54 €	27 604 245,31 €	17,78%	48,21%
CORSE	4 762 065 €	29	14 751 039,61 €	4 543 763,42 €	30,80%	95,42%
TOTAL	828 545 281,66 €	2940	2 513 493 147 €	503 243 741 €	20,02%	60,74%

I. Focus sur les CRTE

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités, tels que les programmes Action cœur de ville ou Petites villes de demain. Certaines opérations subventionnées par la DSIL et la DETR s'intègrent donc à la fois dans un CRTE et dans un autre dispositif, tel qu'ACV ou PVD. On constate ainsi que, pour la DSIL par exemple, 61% des opérations qui s'inscrivent dans le dispositif « Petite ville de demain » relèvent également d'un CRTE. Cette part s'élève à 50% s'agissant des projets subventionnés dans le cadre du dispositif « Action cœur de ville » et à 100% pour les projets s'inscrivant dans les conventions « Territoires d'industrie ».

• Les financements apportés par la DSIL aux CRTE en 2022

En 2022, 443,7 M€ ont été attribués au titre de la DSIL dans le cadre de contrats de relance et de transition écologique pour 2 685 projets, d'un coût total de 2 207 M€. La part des subventions consacrées aux CRTE représente ainsi plus de 88% du total des crédits attribués aux contrats.

Région	Nb projets financés	Coût total des projets financés (HT)	Subvention DSIL attribuées (AE 2022)	Taux moyen de subvention DSIL	Part des AE 2022 consacrées aux CRTE dans le total attribué aux contrats
ILE-DE-FRANCE	4	1 898 509,14 €	656 949,36 €	34,60%	100,00%
CENTRE-VAL DE LOIRE	-	-	-	-	-
BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	-	-	-	-	-
NORMANDIE	2	963 744,00 €	590 000,00 €	61,22%	94,99%
HAUTS-DE-FRANCE	-	-	-	-	-
GRAND EST	165	130 151 473,21 €	34 831 284,00 €	26,76%	83,90%
PAYS DE LA LOIRE	131	108 995 565,54 €	17 379 763,60 €	15,95%	100,00%
BRETAGNE	174	130 431 886,43 €	29 602 866,28 €	22,70%	96,32%
NOUVELLE-AQUITAINE	86	114 067 012,49 €	28 013 314,20 €	24,56%	89,74%
OCCITANIE	85	108 831 096,30 €	21 549 118,45 €	19,80%	76,08%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	202	237 456 320,41 €	38 633 177,97 €	16,27%	79,09%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	279	262 524 122,30 €	44 953 124,87 €	17,12%	98,43%
TOTAL	269	187 147 447,49 €	31 250 678,00 €	16,70%	86,62%

La Guadeloupe, les régions Centre-Val-de-Loire et la Corse se distinguent par une part totale de CRTE parmi les subventions attribuées dans le cadre d'un contrat, ce qui illustre un large déploiement de ce nouveau dispositif dans leur territoire.

La région Grand Est a privilégié le subventionnement d'opérations entrant dans le cadre de pactes territoriaux spécifiques, tels que le « pacte Ardennes », (4 projets subventionnés pour près de 1 M€), ou le dispositif « Fessenheim » (9 projets subventionnés pour près de 1 M€). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a, quant à elle, mobilisé davantage de crédits pour des opérations s'inscrivant dans d'autres dispositifs. On peut citer, à titre d'exemple, la construction du pôle de l'innovation et de la maison de l'Intelligence artificielle, porté par le syndicat mixte Sophia Antipolis (SYMISA), subventionnée à hauteur de 3,6 M€ dans le cadre d'un CPER.

Les financements apportés par la DETR aux CRTE

Département	Nb projets financés	Montant total projets financés (HT)	Subvention DETR attribuées (AE 2022)	Taux moyen subvention DETR	Part AE 2022 consacrées aux CRTE dans le total attribué aux contrats
AIN	23	15 574 806	2 792 832	18%	100%
AISNE	3	1 155 271	510 407	44%	100%
ALLIER	105	16 914 716	6 012 037	36%	99%
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	35	12 952 906	4 203 888	32%	96%
HAUTES-ALPES	40	17 896 318	5 736 897	32%	100%
ALPES-MARITIMES	5	1 044 564	400 537	38%	100%
ARDECHE	99	23 524 161	6 978 654	30%	92%
ARDENNES	0	-	-	0%	-
ARIEGE	82	26 897 184	3 753 398	14%	98%
AUBE	27	18 454 992	3 883 217	21%	100%
AUDE	0	-	-	0%	-
AVEYRON	148	48 919 208	9 413 274	19%	100%
BOUCHES-DU-RHONE	4	382 277	193 062	51%	100%
CALVADOS	45	12 660 442	4 714 218	37%	75%
CANTAL	1	522 885	156 866	30%	100%
CHARENTE	81	15 920 016	5 546 514	35%	100%
CHARENTE-MARITIME	52	18 210 464	4 823 903	26%	77%
CHER	16	7 904 518	3 311 333	42%	100%
CORREZE	8	1 211 441	302 940	25%	100%
CORSE	14	3 823 431	1 527 014	40%	100%
HAUTE-CORSE	63	19 120 044	6 238 433	33%	100%
COTE-D'OR	58	23 380 403	6 862 236	29%	100%
COTES-D'ARMOR	47	18 544 773	3 462 900	19%	100%
CREUSE	49	12 998 015	5 992 616	46%	100%
DORDOGNE	259	39 985 636	10 759 481	27%	100%
DOUBS	41	34 524 697	4 867 005	14%	99%
DROME	31	13 502 228	3 547 791	26%	100%
EURE	71	9 151 847	2 504 053	27%	61%
EURE-ET-LOIR	97	11 442 367	2 912 178	25%	100%
FINISTERE	73	27 586 228	5 869 425	21%	95%
GARD	115	31 733 574	8 057 587	25%	100%
HAUTE-GARONNE	153	36 840 710	9 585 988	26%	100%
GERS	82	25 485 577	8 432 360	33%	100%
GIRONDE	42	22 565 916	3 644 907	16%	89%
HERAULT	49	23 743 762	5 115 377	22%	95%
ILLE-ET-VILAINE	91	53 163 969	6 707 722	13%	95%
INDRE	58	13 901 595	5 627 261	40%	81%
INDRE-ET-LOIRE	49	19 710 759	4 487 894	23%	100%
ISERE	118	49 335 974	8 625 216	17%	100%

JURA	365	23 730 842	6 101 873	26%	100%
LANDES	136	32 587 388	9 276 199	28%	100%
LOIR-ET-CHER	179	33 771 175	10 044 165	30%	100%
LOIRE	12	6 700 258	1 590 425	24%	97%
HAUTE-LOIRE	63	14 660 657	4 457 514	30%	98%
LOIRE-ATLANTIQUE	85	48 691 211	8 533 641	18%	100%
LOIRET	48	10 458 838	2 935 053	28%	81%
LOT	73	23 964 977	8 041 802	34%	100%
LOT-ET-GARONNE	48	13 195 881	4 600 777	35%	100%
LOZERE	61	25 096 215	8 517 216	34%	100%
MAINE-ET-LOIRE	64	23 215 370	7 153 189	31%	95%
MANCHE	38	8 164 868	3 127 127	38%	86%
MARNE	29	12 458 645	2 795 702	22%	87%
HAUTE-MARNE	0	-	-	0%	-
MAYENNE	55	20 262 384	5 382 749	27%	87%
MEURTHE-ET-MOSELLE	28	18 428 955	3 748 064	20%	78%
MEUSE	5	4 842 012	1 782 755	37%	72%
MORBIHAN	95	41 570 449	7 471 094	18%	99%
MOSELLE	49	11 193 868	2 820 279	25%	100%
NIEVRE	62	20 619 389	5 663 424	27%	95%
NORD	0	-	-	0%	-
OISE	79	10 680 522	2 211 381	21%	94%
ORNE	46	17 010 592	5 136 837	30%	89%
PAS-DE-CALAIS	58	20 956 987	3 573 142	17%	98%
PUY-DE-DOME	280	45 037 700	12 023 890	27%	99%
PYRENEES-ATLANTIQUES	3	1 793 263	463 784	26%	100%
HAUTES-PYRENEES	370	36 654 152	10 576 886	29%	100%
PYRENEES-ORIENTALES	156	25 168 306	6 222 406	25%	98%
BAS-RHIN	24	12 377 184	2 041 245	16%	41%
HAUT-RHIN	40	15 322 374	3 368 703	22%	100%
RHONE	33	18 059 354	3 720 037	21%	100%
HAUTE-SAONE	82	26 433 658	8 484 928	32%	100%
SAONE-ET-LOIRE	44	23 033 072	5 678 047	25%	80%
SARTHE	138	33 399 899	8 838 396	26%	98%
SAVOIE	94	36 470 783	7 806 671	21%	100%
HAUTE-SAVOIE	48	24 322 817	6 174 760	25%	100%
PARIS	0	-	-	0%	-
SEINE-MARITIME	35	16 915 143	4 052 111	24%	100%
SEINE-ET-MARNE	46	17 497 999	4 159 150	24%	79%
YVELINES	13	4 017 332	919 834	23%	92%
DEUX-SEVRES	63	19 837 914	5 403 642	27%	87%
SOMME	23	6 336 232	2 037 545	32%	100%
TARN	88	18 053 067	6 125 194	34%	93%

TARN-ET-GARONNE	117	22 495 388	6 836 721	30%	94%
VAR	19	4 921 735	1 867 449	38%	100%
VAUCLUSE	37	11 365 712	3 943 873	35%	100%
VENDEE	115	50 482 304	12 470 196	25%	100%
VIENNE	100	20 576 564	5 450 285	26%	96%
HAUTE-VIENNE	82	21 035 813	5 391 077	26%	98%
VOSGES	5	4 962 897	1 485 159	30%	51%
YONNE	65	16 766 829	6 037 864	36%	98%
TERRITOIRE DE BELFORT	35	7 510 891	1 252 202	17%	100%
ESSONNE	47	10 909 264	2 661 990	24%	100%
HAUTS-DE-SEINE	0	-	-	0%	-
SEINE-ST-DENIS	0	-	-	0%	-
VAL-DE-MARNE	0	-	-	0%	-
VAL-D'OISE	15	2 365 645	781 810	33%	99%
GUADELOUPE	6	9 910 298	1 441 570	15%	63%
MARTINIQUE	0	-	-	0%	0%
GUYANE	0	-	-	0%	-
REUNION	0	-	-	0%	-
ST PIERRE ET MIQUELON	0	-	-	0%	-
MAYOTTE	1	70 000	56 000	80%	100%
TOTAL	6236	1 737 052 740	440 299 255	25%	95%

Par ailleurs, 440 M€ ont été attribués au titre de la DETR en 2022 dans le cadre de contrats de relance et de transition écologique pour 6 236 projets, d'un coût total de 1 737 M€. Avec près de 95% des crédits consacrés à ce type de contrat, les CRTE détiennent ainsi la part la plus importante des subventions attribuées au titre de la DETR dans le cadre d'un contrat Etat-collectivités, suivi des dispositifs Petites villes de demain (9,19%) et les pactes territoriaux (0,58%).

II. La grande diversité des projets financés au titre des différents contrats

• Pour la DETR

Les modalités d'attribution de la DETR sont caractérisées par une gestion largement déconcentrée permettant une adaptation aux priorités de chaque département. Cette caractéristique se retrouve dans la nature diverse des projets subventionnés dans le cadre d'un contrat Etat-collectivités.

A l'image de la part nationale, les catégories « Construction, habitat, urbanisme et transport » et « Environnement, transition énergétique et écologie » sont les thématiques dans lesquelles s'inscrivent le plus d'opérations subventionnées dans le cadre d'un contrat, avec respectivement près de 34% et 18% des crédits alloués.

Type de projet	Nb projets	Coût total HT des projets	Montant total des subventions DETR (AE 2022)	Part du type projets dans total des AE engagés	Exemple de projets
Santé, sanitaire et social	636	245 392 611,11 €	61 444 181,53 €	10,72%	Aménagement du cabinet médical au Grand-Bornand Chinaillon (CRTE)
Economie et Emploi	503	219 870 013,15 €	54 647 308,91 €	9 ,53%	Création d'un commerce multi- services à Einvaux (CRTE)
Environnement, transition énergétique et écologie	1723	392 352 603,95 €	101 702 626,03 €	17.74%	Passage à l'éclairage LED des équipements sportifs à Bernay (CRTE)
Education	696	340 206 488,73 €	75 829 277,47 €	13,22%	Travaux de rénovation thermique à l'école primaire de Provins (PVD)
Actions et Services publics	875	236 636 572 ,04 €	57 852 229,95 €	10,09%	Equipement d'une maison France Services à Basse-Terre (ACV)
Sécurité	675	96 925 392,62 €	27 921 167,27 €	4,87%	Sécurisation du Centre-Bourg par vidéo-protection à Maray (CRTE)
Construction, habitat, urbanisme et transport	2697	753 703 613,06 €	194 016 652,28 €	33,84%	Extension de vestiaires sportifs et la création d'un club house à Briolay (pacte territorial spécifique)
Total général	7805	2 285 387 294,66 €	573 413 443,44 €	100%	

Pour la DSIL

Au-delà des axes prioritaires, l'article L. 2334-42 du CGCT permet également de financer avec la DSIL les « opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat » signé entre, d'une part, le représentant de l'Etat et, d'autre part, un EPCI à fiscalité propre ou un PETR. Ces opérations peuvent concerner « des actions destinées à favoriser l'accessibilité des services et des soins, à développer l'attractivité, à stimuler l'activité des bourgs-centres, à développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale ».

Ainsi, jusqu'en 2020, dernière année de la génération des contrats de ruralités 2017-2020, même si une opération ne relevait pas des grandes thématiques légales d'emploi de la DSIL prévues au même article (transition écologique, rénovation des bâtiments scolaires, accessibilité, etc.), elle pouvait bénéficier d'une subvention au titre de cette dotation. Désormais, le cadre des CRTE, qui a vocation à remplacer les contractualisations existantes, y compris le contrat de ruralité, peut également permettre l'attribution de DSIL en faveur du développement des territoires ruraux, à condition qu'ils soient signés à l'échelle d'un EPCI à fiscalité propre ou d'un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), conformément aux dispositions de l'article L. 2334-42 du CGCT.

Cet élargissement des thématiques ajouté à l'existence de divers dispositifs ayant des objectifs spécifiques, tels que le soutien de la ruralité, la redynamisation des villes moyennes ou encore le dispositif « Territoires d'industrie » amènent à constater, au même titre que la DETR, une grande diversité de projets financés au titre de la DSIL. 361 projets ont ainsi été répertoriés dans la catégorie « réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux », pour un montant total attribué de 55,4 M€, soit 20% d'un coût total de 272, 8 M€ dont, par exemple, le projet d'aménagement du centre-bourg de Lacenas (69), subventionné dans le cadre d'un CRTE à hauteur de 171 180 €.

Les autres thématiques prioritaires dans lesquelles s'inscrivent les projets subventionnés dans le cadre de contrats suivent, comme pour la DETR, la même tendance que l'enveloppe totale de DSIL, avec la catégorie « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » ayant concentré le plus de projets, suivi de la catégorie « Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ».

Type de projet	Nb projets	Coût total HT des projets	Montant total des subventions DSIL (AE 2022)	Part du type projets dans le total des AE engagés	Exemple de projets
Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables	1029	694 817 854,02 €	151 545 230,81 €	26,55 %	Renouvellement et mise en conformité des installations d'éclairage public (passage LED) à Chagny
Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	756	597 592 408,38 €	119 967 952,17 €	21,02 %	Mise aux normes accessibilités d'un bâtiment pour la Direction de la Cohésion Economique et Sociale de la commune du Port (ACV)
Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité	353	324 412 771,53 €	70 797 309,46 €	12,40 %	Aménagement d'une voie verte à Pipriac (PVD)
Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements	63	42 698 106,49 €	8 955 310,47 €	1,57 %	Création de 10 logements dans le cadre d'une résidence seniors à Savigny-le-Sec (CRTE)
Développement numérique et de la téléphonie mobile	48	42 940 409,58 €	7 167 354,62 €	1,26 %	Mise en œuvre d'une opération MICRO-FOLIE à Pouliguen (CPER)
Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	383	394 173 520,62 €	77 863 711,89 €	13, 64 %	Construction d'un groupe scolaire à Villemur sur Tarn (PVD)
Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	338	455 086 804,21 €	78 993 254,68 €	13,84 %	Travaux espace civique Jacques Dubé-labellisation Espace France Service à Saint-Nazaire (CRTE)
Réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux	361	272 829 289,33 €	55 454 514,45 €	9,72 %	Réhabilitation du centre culturel Guy Lacroute à Champvert (Pacte territorial spécifique)
Total général	3341	2 824 551 164,16 €	570 744 638,55 €	100%	

Une particularité des projets inscrits dans des contrats Etat-collectivités : la possibilité d'attribuer une subvention à un maître d'ouvrage tiers

Depuis 2018, si la subvention DSIL ou DETR s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre le représentant de l'Etat et une collectivité éligible, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention. Cette possibilité doit être utilisée dans un cadre dérogatoire, en concertation avec la collectivité éligible concernée, s'il apparaît qu'elle permet de soutenir des projets particulièrement pertinents pour le territoire et bénéficie aux communes ou EPCI signataires des contrats.

En 2022, des syndicats (SIVOM, SIVU), des SEM, des SPL ou encore des associations ont notamment pu bénéficier de ces deux dotations dans le cadre des différents contrats. Ces cas restent néanmoins relativement rares. On peut citer par exemple les travaux relatifs à l'hébergements du théâtre de Saint Céré (46), porté par l'association Scenograph dans le cadre d'une convention PVD, subventionnés au titre de la DSIL à hauteur de 157 000 €, ou encore le projet de construction d'un pôle apicole, porté par un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (70) dans le cadre d'un CRTE, subventionné au titre de la DETR à hauteur de 148 187€.